



BULLETIN D'INSCRIPTION LA VELOTOISE - 2 AOUT 2020



Nom _____

Prénom _____

Sexe H F Année de naissance _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____ Téléphone _____

Email * _____

Fédération _____

Club _____

Nombre de Participations

POUR LES CYCLOSPORTIVES LA VELOTOISE ET LA FIGEACOISE JE JOINS SOIT :

UNE PHOTOCOPIE DE MA LICENCE FFC FSGT UFOLEP HANDISPORT TRIATHLON

UN CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 1 AN (**Cyclisme en compétition**)
 FFCT NON LICENCIES



1 Maillot Collector Offert aux 600 premiers inscrits !

Taille garantie jusqu'au 1er juillet 2020 S M L XL

Engagement repas compris (1)		FFC			Autres		
		Av 20/07	Ap 20/07	S/Place	Av 20/07	Ap 20/07	S/Place
Cyclo sportive "La Vélotoise"	<input type="radio"/> 150 Km	<input type="checkbox"/> 32 €	<input type="checkbox"/> 36 €	<input type="checkbox"/> 40 €	<input type="checkbox"/> 37 €	<input type="checkbox"/> 41 €	<input type="checkbox"/> 45 €
Cyclo sportive "La Figeacoise"	<input type="radio"/> 102 Km						
La Rando "Vélotoise"	<input type="radio"/> 150 Km						
La Rando "Figeacoise"	<input type="radio"/> 102 Km	<input type="checkbox"/> 26 €	<input type="checkbox"/> 31 €	<input type="checkbox"/> 35 €	<input type="checkbox"/> 31 €	<input type="checkbox"/> 36 €	<input type="checkbox"/> 40 €
La Rando 1	<input type="radio"/> 68 Km						
La Rando 2	<input type="radio"/> 32 Km						
Repas Accompagnateur (s)		<input type="checkbox"/> 13 €	<input type="checkbox"/> 14 €	<input type="checkbox"/> 15 €	<input type="checkbox"/> 13 €	<input type="checkbox"/> 14 €	<input type="checkbox"/> 15 €

__ Repas Accompagnateur (s) __ x ____ € = ____ €

(1) Tarifs Préférentiels

- Groupe : 10ème inscription offerte
- Groupe Féminin : 5ème inscription offerte
- Couple : Repas offert à la Dame

TOTAL : ____ €

Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte

* A défaut d'email, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse (confirmation inscription)

Courrier à envoyer à Michel PALIS Vélo Club Figeacois 5 Rue Beauregard 12740 SEBAZAC-CONCOURES

Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de VCF (Vélo Club Figeacois)

Je m'engage à respecter le règlement établi par l'organisateur

Mention "Lu et approuvé"
et Signature :

REGLEMENT

Article 1

L'association Vélo Club Figeacois dont le siège est situé à : O.I.S. Maison des Associations Rue de la Pintre. 46100 FIGEAC organise, sous l'égide de la FFC, le **dimanche 2 Août 2020** :

- 2 Cyclosporives avec chronométrage à puce et classement :

« **LA VELOTOISE** » 150 Km et « **La Figeacoise** » 102 Km.

- 4 Randonnées cyclistes ouvertes à tous, sans chronométrage ni classement, accessibles à tous types de vélos (y compris VAE) :

« **La Rando Velotoise** » 150 Km, « **La Rando Figeacoise** » 102 Km, « **La Rando 1** » 68 Km et « **La Rando 2** » 32 Km.

Article 2

Toute personne affiliée ou non à une quelconque fédération peut participer. Elle s'engage néanmoins à être titulaire d'une assurance individuelle la couvrant pour ce genre d'activité.

Article 3

Les cyclosporives « La VELOTOISE » et « LA FIGEACOISE » sont ouvertes aux femmes et aux hommes nés en 2002 et avant.

Article 4

Les cyclosporives «La VELOTOISE » et « LA FIGEACOISE » ne sont pas des compétitions. Chaque participant doit observer les dispositions du Code de la Route et de la réglementation de la circulation, ainsi que les prescriptions du service d'ordre et les consignes verbales et écrites de l'organisateur. Il ne doit utiliser que la partie droite de la chaussée (routes non fermées). Il doit suivre les injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient lui donner dans l'intérêt de la sécurité ou de la circulation publique. La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Article 5

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée que dans le cadre du droit commun. Il est rappelé que, en vertu de la loi et de la jurisprudence :
— la responsabilité pénale de l'organisateur ne peut être engagée que s'il intervient dans la réalisation de la faute.
— l'organisateur n'est civilement responsable que si la faute est du fait de l'organisation même de la manifestation.

Article 6

Sous le contrôle de l'association Vélo Club Figeacois, ces cyclosporives et randonnées impliquent l'acceptation des points suivants :

— pour les participants aux 2 épreuves chronométrées, le tarif d'inscription comprend : le petit déjeuner, le repas (paella) du dimanche midi après votre arrivée, les ravitaillements, les récompenses, l'assistance médicale, un cadeau d'accueil. **le chronométrage par puce électronique**

— pour les participants des Randonnées, le tarif d'inscription comprend : le petit déjeuner, le repas (paella) du dimanche midi après votre arrivée, les ravitaillements, l'assistance médicale, un cadeau d'accueil.

— Pour les 2 épreuves chronométrées, la présentation d'une **licence sportive de cyclisme** (UFOLEP, FFC, FSGJ, HANDISPORT, TRIATHLON, ou d'un **certificat médical** datant de **moins d'un an** précisant l'aptitude physique à la pratique du **cyclisme en compétition** pour les non licenciés ou licenciés FFCT.

Article 7

Les participants s'engagent à respecter les consignes UCI, le Code de la Route, à porter un casque rigide, et à être titulaire d'une assurance individuelle le couvrant pour ce type d'épreuve.

Article 8

La remise des dossards s'effectuera à l'Espace François Mitterrand :

— le samedi 1er août 2020 de 16h00 à 19h00
— le dimanche 2 août 2020 de 6h30 à 9h00

Article 9

Les engagements peuvent se faire par :

- Courrier à : **Michel PALIS, VELO CLUB FIGEACOIS** 5 Rue Beauregard 12740 SEBAZAC-CONCOURES. Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de : **VCF** (Vélo Club Figeacois)

- Internet via **ATS-SPORT, VELO 101** et **LE-SPORTIF.COM**

Engagements possibles sur place la veille et le jour de l'épreuve, les repas et dotations ne seront plus obligatoirement garantis.

Article 10

Le départ sera donné par circuits, de la Place du Foirail (devant l'Espace François Mitterrand) à partir de **8 h 30** avec décalage de 10 mn en fonction des circuits

Article 11

Les véhicules suiveurs n'appartenant pas à l'organisation (véhicules identifiés par bandeaux numérotés) **sont interdits**.

Article 12

Pour faciliter le déroulement de ces 6 épreuves, les changements de direction des 4 circuits seront signalés par des panneaux (changement et confirmation), des flèches de direction sur poteaux et éventuellement peinture au sol.

Article 13

La remise des récompenses se déroulera à partir de 15h00.

Les récompenses concernent les cyclosporives « LA VELOTOISE », « LA FIGEACOISE » et **tous les « HANDISPORTS »**

Pour ces 2 cyclosporives, seront récompensés les trois premiers du scratch et les trois premiers des catégories suivantes :

- Féminines de 18 à 20 ans
 - Féminines de 30 à 39 ans
 - Féminines de 40 à 49 ans
 - Féminines de 50 à 59 ans
 - Féminines de 60 ans et plus
 - Hommes de 18 à 29 ans
 - Hommes de 30 à 39 ans
 - Hommes de 40 à 49 ans
 - Hommes de 50 à 59 ans
 - Hommes de 60 à 64 ans
 - Hommes de 65 à 69 ans
 - Hommes de 70 ans et plus
- Tandem

Article 14

En s'inscrivant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à le respecter. Les cyclistes n'ayant pas de dossard ne pourront pas bénéficier des services mis en place par l'organisateur.